

Manche

## Phobie scolaire. 5 % des élèves touchés Quand l'école devient un calvaire

QUOTIDIEN LA PRESSE DE LA MANCHE | mercredi 22 novembre 2017

625 mots



*Ce samedi, deux mamans sont venues à la rencontre de Jean-Michel Orange, vice-président de l'association Phobie scolaire Normandie.*

Depuis 2014, l'association Phobie scolaire Normandie sensibilise et conseille autour d'un syndrome trop peu souvent pris au sérieux. En France, un enfant sur vingt y serait sujet.

Si de nombreux enfants vont à l'école le sourire aux lèvres, d'autres y vont la boule au ventre. En France, on estime à 5 %, soit environ 600 000, le nombre d'élèves touchés par la phobie scolaire. Crises d'angoisse, renfermement, scarifications..., les symptômes de ce syndrome reconnu comme un handicap par l'Éducation nationale sont nombreux et souvent difficiles à gérer pour les parents. Samedi 18 novembre, à l'appel de l'association Phobie scolaire Normandie, Christelle et Laetitia, deux mamans, sont venues chercher conseil lors d'une rencontre au collège Saint-Joseph à Cherbourg.

« Elle se sentait harcelée »

Sarah, 13 ans, est « **une enfant motivée, bonne élève et qui adore étudier** », assure Laetitia, sa maman. Pourtant, en CM2, la jeune fille commence à développer des premiers signes de phobie scolaire, « **elle se sentait harcelée par les autres élèves** ». Arrivée au collège, la situation s'aggrave. « **Elle ne voulait plus du tout y aller. En 5<sup>e</sup>, elle n'a fait qu'une semaine de cours.** » Sarah accumule alors les absences, ce qui suscite une réaction de l'établissement. « **On a commencé à recevoir des courriers de rappel à la loi, dans lesquels on nous informait qu'on risquait une amende.** » Pour Laetitia, qui travaille à temps plein, la situation

devient de plus en plus ingérable. **« En tant que parents, on se sent seul au monde, et cela cause des conflits au sein du couple. Au travail, on sait l'enfant seul à la maison, et on se demande ce qu'il se passe. Sarah s'est déjà scarifiée deux fois. »**

Rester à la maison

Heureusement, la maman bénéficie aujourd'hui d'une allocation journalière de présence parentale (AJPP), ce qui lui permet de rester deux jours par semaine à la maison afin de s'occuper de sa fille. **« J'ai découvert l'AJPP par moi-même, en me rendant sur le site de la CAF. »** Pour obtenir cette allocation, il faut préalablement remplir un dossier auprès de son médecin et de son psychologue. Le parent a alors droit à 43 € par jour passé avec son enfant, dans la limite de 22 jours par mois, ainsi qu'à 110 € par mois afin de régler les frais médicaux. Pour Laetitia, cette aide est un vrai soulagement. **« Entre les rendez-vous chez le psychologue, les cours et le travail, j'étais dans une fatigue... »**

Réagir dès les premiers signes

Selon Jean-Michel Orange, vice-président de l'association Phobie scolaire Normandie, **« il est important que les parents sortent de l'isolement et prennent conscience qu'ils ne sont pas seuls dans ce cas »**. En quatre ans, l'association a été contactée par 200 familles à l'échelle de la Normandie. **« La première chose à faire, c'est de prendre contact avec l'établissement scolaire. Il faut agir tout de suite avant que l'enfant ne décroche. Il doit revenir le plus vite possible, avant de basculer définitivement et que sa phobie scolaire ne se transforme en phobie sociale. »** Malheureusement, nombreux sont les parents, les frères et les soeurs qui ont du mal à comprendre et à accepter la situation.

Renseignements : cellule d'écoute de Phobie scolaire Normandie au 06 51 00 22 40 ou sur [thermogwen@free.fr](mailto:thermogwen@free.fr).

Romain MANCEL.